



« KLU KLUX KLAN, TU RENDRAS AUX KANDJO SE QUE TU LEUR A VOLE... »

à/au/Aux

Monsieur le Président de la République Française,
 Monsieur le 1er Ministre de la République Française,
 Madame la Ministre des Outre-Mers,
 Au Ministre de la Culture de la République Française,
 Messieurs et Mesdames Députés, Sénateurs de la Nouvelle-Calédonie,
 Monsieur le Haut-Commissaire de la Nouvelle-Calédonie,
 Monsieur le Président du Gouvernement Collégial de la Nouvelle-Calédonie,
 Monsieur le Président du Sénat Coutumier Consultatif de la Nouvelle-Calédonie,
 Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie,
 Au Ministre chargé de la Culture au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
 Monseigneur Archevêque du Diocèse de la Nouvelle-Calédonie,
 Monsieur GOA Daniel Président de l'Union Calédonienne et Chef Coutumier,
 Monsieur WAMYTAN Rock Elu de l'Union Calédonienne, membre du FLNKS , descendant
 de NUNDO ,
 Tout Politiciens de bonne volonté en Nouvelle-Calédonie,
 Toute structure non Kanak de toute obédience en Nouvelle-Calédonie,

Objet : Respect et Application des textes internationaux signés par la France, de la légalité Française, de l'Accord de Nouméa, relatifs à la Restitution des objets sacrés Indigènes, des artefacts consacrés Indigènes, des restes humains Indigènes détenus arbitrairement par le système colonial Français dans des musées, des lieux de stockage de patrimoine Kanak, des pays non Français, cela à qui de droit en Kanaky.

...« Une des raisons est que les Mélanésiens comprenaient difficilement ce que ces blancs leur voulaient, tant nos comportements leur apparaissaient incohérents. Jusqu'à ce qu'ils

apprennent par expérience que ce qui était recherché était leur destruction totale. A partir de ce moment, ils n'ont plus cherché qu'à se faire si possible oublier et à gagner du temps survivre ». page 28 Jean Guiart Heurs et Malheurs du Pays de Numéa ou du péché originel.

« Il n'a pas suffi de fusiller KANDJO, il a fallu que, selon l'auteur, il ait été soit divisé, soit multiplié par deux ». page 121 Jean Guiart Heurs et Malheurs du Pays de Numéa ou du péché originel.

QU'EST-CE QUI A CHANGE DEPUIS.....

page 146 Jean Guiart Heurs et Malheurs du Pays de Numéa ou du péché originel.

« Lettre de Mme Scolastique Pidjot (les Nouvelles Calédoniennes, 13 août 1980 P. 5) »

Monsieur le Ministre,

Votre dernière initiative ouvre une blessure intolérable. Vous voulez attribuer à des Wallisiens l'ancienne propriété Chabert à la Dumbéa. Ce don serait assorti de crédits de premier établissement, faveur dont jamais aucun Mélanésien n'a bénéficié, et n'a revendiqué d'ailleurs, puisque nos pères et nos frères ont donné gratuitement, et par deux fois, leur sang à la France. Cette terre nous appartient, aux miens et à moi, depuis des siècles, et je dois dans la coutume, une des premières à protester. Je suis en effet une des héritières de la chefferie des Te Waka qui régnait sur la haute et la basse Dumbéa et dont le représentant et le plus connu fut le chef Kandjo. L'autorité et l'influence coutumière de ce dernier s'étendaient sur un domaine qui était délimité par, d'une part, au sud, la rivière des Pirogues et au nord celle de la Dumbéa et d'autre part le littoral. Ces terres faisaient partie de ce domaine et relevaient du village de Koé, dont ceux des habitants qui ne s'étaient pas réfugiés à la Conception, à Saint-Louis ou ailleurs, ont été fusillés en 1878, aux premières heures de l'annonce de la révolte de Bouloupari. On peut considérer aujourd'hui que nous sommes plus d'une centaine de descendants des sujets et alliés de mon père.

Aux Te Waka sont rattachés les Togna, les Niabe, les Betowa, les Watas (de l'anse Vata) les Potio, tous les clans de pêcheurs qui vivaient échelonnés le long du bord de mer et jusqu'à l'île Nou. Les Te Bwehy et les Te Tiati habitaient respectivement Koé dans la haute Dumbéa et Tiati et les Kamoidji à Yahoué.

D'autre part, dans la région du Mont-Dore, la chefferie était détenue par les Te Negara, auxquels sont rattachés les Moya Théa, les Ah Dahme, les Djawari, les Apware, les Apruwy (maintenant disparus) les Koure, les Whity, les Katé, les Te Moron, les Mwakia et les Koinpi. Nous avons, en octobre 1978, revendiqué officiellement ces terres, où sont restés les générations de nos morts, dont la malédiction retombera sur ceux qui voudraient s'emparer à nouveau.

Non seulement vos promesses, Monsieur le Ministre, n'ont pas été tenues, alors que les occupants européens sont prêts à céder une part de ces terres pour que nous ayons enfin, à nouveau, de quoi nourrir nos enfants, mais vous voulez les donner à d'autres étrangers.

Il y a cinquante ans, mon mari, fils des chefs Bwahnou du nord de la Grand Terre, était menacé de prison par le responsable des affaires indigènes à Nouméa, parce qu'il s'opposait à ce que les vieux de la Conception signent de force un document faisant passer la réserve de 250 à 80 hectares. Aujourd'hui, vous voulez nous condamner définitivement à l'exil dans notre propre pays. Alors que les sommes prévues pour l'installation des nouveaux colons seraient plus utiles à financer le retour des intéressés sur leurs propres terres, sur leurs propres rivages, et à assurer le développement économique des îles Wallis et Futuna, dont vous ne vous préoccupez pas. Comme la petite minorité européenne raciste qui a toutes vos faveurs effectives, vous êtes arrivés à vouloir établir contre nous un mur de Wallisiens pour protéger Nouméa d'une attaque qui n'a jamais eu lieu, qui n'avait jamais été envisagée par nos pères, à laquelle nous ne penserons jamais et qui est le cauchemar ancien de ce pays. Nous n'avons jamais cherché, et ne

chercherons jamais, qu'à vivre heureux sur nos terres, et l'existence à Nouméa n'est en danger d'aucune façon. En réalité, monsieur le Ministre, vous êtes en train de faire la preuve que le miel de vos premiers discours n'était que mensonge pour attirer nos voix. Et vous nous faites désespérer de la France, de qui nous avons si longtemps tant espéré.

C'est à nous, seuls authentiques et légitimes maîtres du sol calédonien, qu'il appartient de décider qui nous accepterons sur une part de nos terres, une fois qu'elles nous aurions été rendues, et il faudra bien qu'on nous les rende tôt ou tard.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes sentiments dévoués,
Mme Scholastique Pidjot,

page 149 Jean Guiart Heurs et Malheurs du Pays de Numéa ou du péché originel.

Lettre à M. Le Haut-Commissaire de la République, Nouméa (les Nouvelles Calédoniennes)
Monsieur le Haut-Commissaire,

« Conformément à la politique du gouvernement de la République, traduire sur le territoire par la mise en place de l'ordonnance relative à l'aménagement foncier, l'établissement rural et la reconnaissance des droits coutumiers sur le sol de la Nouvelle-Calédonie, considérant nos droits ancestraux sur la terre de la Nouvelle-Calédonie, droits que la colonisation a pu ignorer et refouler, mais qu'elle n'a jamais pu abolir, ni nous faire oublier.

« Nous soussignés, Clans The Negrah, The Kure, The Tiati, The Yaoue, The Betowe, The Waka, The Bwei/Dhu. Propriétaires coutumiers du sol (vivant actuellement à Saint Louis, Conception, île Ouen) revendiquons toute la zone dépendant anciennement de l'influence du grand Chef Kandjo du Mont-Dore.

La région revendiquée s'étend entre, d'une part, l'îlot Noure et le Mont-Dzumac, et d'autre part longe la rivière Potadharu, actuellement dénommée Rivière Bleue, pour rejoindre ensuite les monts Ougone et le cap Kunua (Cap Ndoua). Cette revendication s'étend également à l'île Ouen et tous les îlots et récifs de la périphérie de cette zone.

« La satisfaction de cette légitime revendication permettrait d'effacer les brimades et injustices, vol de terres, déplacement forcé qu'ont eu à subir nos pères. Elles permettraient notamment de replacer l'ancienne chefferie du Mont-Dore (dont les descendants vivement actuellement à Saint-Louis et Yaté) dans un cadre juridique propice à son ressourcement coutumier. Cette revendication a déjà fait l'objet d'une intervention de Mme Scholastique Pidjot auprès du Ministre des DOM-TOM, M. Paul Dijoud. Nous sommes conscients qu'une partie de la zone est habitée actuellement par un grand nombre d'étrangers que la colonisation a amenés sur notre sol. Beaucoup de ceux-ci sont des travailleurs ou des Océaniens qui comme nous, ne sont pas responsables de la politique coloniale de la France. Nous sommes prêts à faire leur place à ces gens-là, mais il faut avant tout que justice nous soit rendue.

« Ne croyez pas, Monsieur le Haut-Commissaire, que cette revendication soit symbolique, nous avons besoin de notre terre et nous cesserons de clamer nos doléances tant que satisfaction ne nous sera pas accordée.

« Nous comptons sur la sagesse du Gouvernement français pour qu'il comprenne que la négociation doit être entreprise maintenant alors que nous sommes disposés à agir des voies pacifiques et démocratiques et non pas au bout de longues années de tergiversations, quand il sera trop tard et que les esprits seront aigris et désillusionnés.

« Or vous savez, Monsieur le Haut-Commissaire, que l'amertume et le désespoir mènent à des chemins périlleux.

« Veuillez croire Monsieur le Haut-Commissaire, à l'expression de nos sentiments respectueux
».

Les Clans : The Negrah, The Kure, The Tiati, The Yaoue, The Betowe, The Waka, The Bwei/Dhu.

.

QU'EST-CE QUI A CHANGE DEPUIS.... ?

Numéa le, 14 décembre de l'an 2016

ENIANA.